

2018-UNAT-823, Ngoga

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que la conclusion de l'UNDT selon laquelle la demande contestant la décision de récupérer les trop-payés n'était pas à recevoir Ratione Tempis était correcte, car l'appelant a attendu près de deux ans avant de déposer sa demande à l'UNDT, ce qui était clairement en dehors du délai. Unat a convenu avec UNDT que la demande de l'appelant contre la décision de rejeter le paiement rétroactif de l'allocation de dépendance pour ses enfants adoptés n'était pas à recevoir Ratione Materiae parce que l'appelant n'a pas demandé d'évaluation de la gestion dans les délais prévus dans la règle du personnel 11. 2. Unat a rejeté l'on Appel et affirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté les décisions: 1) de récupérer les trop-payés prises en relation avec le non-rapport du demandeur à signaler un changement dans le statut de dépendance de sa femme, et 2) pour refuser sa demande de prestations de personnes à charge rétroactive. Undt a rejeté la demande comme non recevable.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande d'aide à la médiation au bureau du Médiateur ne peut pas prolonger le délai de recherche d'évaluation de la direction lorsque le délai statutaire de 60 jours a déjà expiré.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

ur

Applicants/Appellants

Ngoga

Entité

MNUSS

Numéros d'Affaires

2017-1112

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Oct 2019

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TANU)

Temporal (ratione temporis)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2011/5

Statut du personnel

- Disposition 11.2(c)

TCNU Règlement de procédure

- Article 16.1

TCNU Statut

- Article 2.1
- Article 8.1
- Article 8.3

Jugements Connexes

UNDT/2017/056